

CONCOURS D'EXPRESSION ARTISTIQUE

DÉLÉGATION UQAM - DROITS ET DÉMOCRATIE 2012

La Délégation Droits et Démocratie de l'Université du Québec à Montréal est composée d'étudiants désireux de promouvoir les droits humains et un monde où la justice et la liberté sont une réalité pour tous. L'un des objectifs est d'attirer l'attention sur les violations notamment dans les pays en développement.

C'est pourquoi, elle vous propose un concours visant à promouvoir l'expression artistique et à récompenser les meilleures représentations sur le thème : « Qu'est-ce qui vous indigne dans le monde? »

Nombreux sont les exemples qui offrent des raisons de le faire :

« Le gouvernement éthiopien se sert de sa loi contre le terrorisme, qui est rédigée en termes vagues, afin d'écraser toute forme de contestation pacifique »

Rona Peligal, directrice adjointe de la division Afrique de Human Rights Watch.

« Nous vivons dans ce camp, dans la saleté ...et personne ne se souvient de nous ».

Charlise, camp de Delmas 33, Haïti, novembre 2010.

« Compte tenu du refus du gouvernement américain d'enquêter sur le rôle de George Bush dans l'autorisation d'actes de torture, il est particulièrement important que le Canada prenne au sérieux sa propre obligation à ce sujet. L'engagement du Canada à respecter les droits humains ne doit pas être suspendu durant la visite d'un ancien président américain. »

Kenneth Roth, directeur exécutif de Human Rights Watch

Qu'est ce qui a changé pour vous depuis les révolutions du printemps arabe? Voyez-vous la révolution d'une autre façon?

Comment réagissez-vous devant le refus de l'éducation des filles dans certains pays ?

Avez-vous entrevu un nouvel espoir de faire bouger le monde?

**Quels évènements dans l'actualité vous ont donné le courage ou l'envie de vous indigner?
Le mouvement des Indignés ou encore, la place des réfugiés...**

Faites-nous partager votre ressenti, vos luttes, votre vision de l'indignation dans le cadre du concours d'expression « Qu'est-ce qui vous indigne dans le monde? »

COMMENT PARTICIPER ?

Les participants peuvent concourir pour une œuvre par catégorie :

- Art visuel (court-métrage, photo)
- Art plastique (dessin, sculpture, collages)
- Art littéraire (texte, poème, tweet, entrée de blogue)

L'exposition des œuvres et la remise de prix aura lieu lors de la Nuit Internationale du Partage, de l'Ouverture et de la Solidarité, le vendredi 31 mars 2012 à l'UQAM.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Critères d'admissibilité

Le concours est ouvert à tous quelque soit leur nationalité, étudiant(e) ou non. Le participant devra avoir 16 ans et plus au plus tard le 1^{er} janvier 2012. Une participation au concours est exclue pour les membres du comité exécutif de l'UQAM ainsi que de leurs familles.

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire d'inscription disponible au bas du présent règlement et de le faire parvenir ainsi que votre œuvre **au plus tard le 1^{er} mars 2012 à 17h.**

2. Conditions de participation.

- La langue de participation au concours est le français ou l'anglais.
- Les courts métrages doivent être d'une durée égale ou inférieure à 90 secondes.
- Les tirages photos doivent être envoyés sans support (carton ou autres). Une flèche indiquant le haut de l'image doit être apposé.
- Les textes écrits ne doivent pas dépasser 500 mots. (le nombre total de mots devra être indiqué à l'endos).
- Chaque œuvre doit être clairement identifiée à son auteur et porter le nom, prénom, titre de l'œuvre. La Délégation n'est pas responsable en cas de non-identification d'une œuvre s'il manque un de ses éléments spécifiques.
- Le participant doit ajouter à son travail, une courte présentation de quelques phrases explicatives, notamment pour les œuvres de la catégorie « art plastique ».

3. Critères d'évaluation

- Le respect du thème de départ.
- L'originalité de l'approche proposée par le participant.
- L'habileté technique

4. Jury

- Les œuvres reçues seront évaluées par un jury de 5 membres composé de membres de Droits et Démocratie ou d'autres organisations (pour l'aspect thématique) et de professionnels des arts reconnus pour leurs compétences dans le domaine artistique.

- Composition du jury :

Gérard Latullipe, président de Droits et Démocratie

Louise Poissant, Doyenne de la faculté des arts à l'Université du Québec à Montréal

Philémon Chante, auteur de l'album *Sessions Cubaines*

Louise Le Rouge, présidente de la délégation Droits et Démocratie de l'Université du Québec à Montréal

- Les décisions du jury seront définitives et sans appel.

5. Notes importantes

- L'ensemble des œuvres reçues dans le cadre de la participation à ce concours demeurent la propriété de la délégation UQAM-Droits et Démocratie. Cette dernière ne retournera aucune des œuvres à ses auteurs.
- La délégation organisatrice se réserve le droit de diffuser les œuvres en question sans verser les droits d'auteurs dans les cas suivants : exposition; promotion et publicité reliée au concours et à la Nuit Internationale du Partage ainsi que sur les sites internet en lien avec Droits et Démocratie. Elle mentionnera bien évidemment à chaque reprise le nom de l'auteur original.
- Même si l'ensemble des projets reçus sera traité avec grand soin, la délégation UQAM-Droits et Démocratie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou autre dommage causé à l'œuvre tant pendant la durée du concours que des expositions.

**Le tout (œuvre+formulaire) devra parvenir à la Délégation Droit et Démocratie de l'UQAM
à l'adresse suivante :**

Délégation UQAM – Droits et Démocratie

UQAM, Pavillon J-A De Sève

Local DS-3160

Case Postale 8888 Succ. Centre Ville

MONTREAL QC H3C 3P8

**Toute question sur l'organisation du concours devra être envoyée à cette adresse :
droitsdemocratie.uqam@gmail.com**



CONCOURS D'EXPRESSION ARTISTIQUE

DÉLÉGATION UQAM - DROITS ET DÉMOCRATIE 2012

ATTENTION – DATE LIMITE DE REMISE : 1^{er} Mars 2012

Chaque participant déclare être l'auteur de l'œuvre soumise. Il garantit avoir obtenu les autorisations d'utilisation du droit à l'image des personnes représentées. En cas de contestation ou de litige, seule la responsabilité des auteurs pourra être recherchée à l'exclusion de celle de la Délégation UQAM-Droits et Démocratie.

I/ Informations personnelles

M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Ville	
Code Postal	
Téléphone	
Courriel	

II/ Informations sur l'œuvre présentée

- **Catégories où le participant postule** : (se référer aux modalités du concours)

Art visuel Art plastique Art littéraire

- **Titre de l'œuvre** :

N.B. Aucune œuvre ne sera retournée à son auteur.

Date et Signature :
